

Des activités ou produits ne relevant que d'un simple assemblage de pièces fabriquées hors de la Corrèze, ne faisant pas l'objet d'une transformation importante ou d'un acte de création affirmé et ne justifiant d'aucune valeur ajoutée, ne seront pas retenus.

Article 4 - Utilisation de la marque « Origine Corrèze »

« Origine Corrèze » est une marque déposée qui appartient au Département de la Corrèze et dont la gestion est confiée exclusivement au Comité d'agrément qui est seul habilité à pouvoir délivrer les licences d'utilisation de la marque.

Le comité d'agrément « Origine Corrèze » assure l'animation et la promotion du réseau des entreprises bénéficiaires de l'autorisation d'emploi de la marque ainsi que le contrôle du respect des engagements de la part de ses membres, de la charte de communication et du bon emploi du visuel « Origine Corrèze ».

Des visites de contrôle sur site pourront être déclenchées.

Marquage des produits

Les entreprises s'engagent à marquer à leurs frais, avec le visuel « Origine Corrèze », tous leurs produits autorisés par le comité d'agrément, de manière permanente et dans le respect de la charte graphique de la marque.

Si le marquage obligatoire n'est pas respecté, la Licence sera provisoirement suspendue dans l'attente d'une mise en conformité.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées.

Validation des supports

Tout support intégrant le visuel devra impérativement être préalablement soumis au comité d'agrément, qu'il s'agisse d'un support de communication lié aux produits habilités ou bien d'un support de communication non spécifique ou interne à l'entreprise (plaquettes institutionnelles ou commerciales, affiches, panneaux de salons, véhicules de société, sites internet, documents administratifs tels que papier à en-tête, etc.).

Photographie des produits

Chaque entreprise doit fournir une ou plusieurs photos numériques haute définition de chaque produit sur lequel le visuel « Origine Corrèze » doit apparaître de manière visible et dans le respect de la charte graphique, ceci pour l'intégration dans le fichier des produits bénéficiaires de la marque, pour les sites internet des membres du comité d'agrément et pour tous les produits de communication réalisés par les membres du comité d'agrément « Origine Corrèze ».

Fin de droit d'utilisation de la marque

L'utilisation de la marque s'arrête :

- Lorsque le membre quitte le réseau, quelle que soit la raison du départ,
- Lorsque les produits ne répondent plus aux critères ayant prévalu à leur habilitation,
- Si le membre utilisateur porte atteinte à l'image de la marque par des activités ou un comportement inadaptés,
- Ou pour toute autre raison sérieuse définie par le comité d'agrément de la marque

Les pièces à fournir

- ▶ Dossier de candidature dûment rempli et signé.
Le présent dossier peut être renseigné directement à partir de votre ordinateur et adressé par mail au comité d'agrément pour contrôle et validation des informations.
Ensuite, le représentant du comité d'agrément vous contactera afin de recevoir en version papier, le dossier de candidature signé, avec le cachet de l'entreprise et les pièces à joindre.
- ▶ Présentation de l'entreprise : documentation, organigramme ...
- ▶ Extrait d'immatriculation (Kbis, RM) de l'entreprise/établissement.
- ▶ Prospectus et/ou 3 photos minimum du produit concerné.

Les étapes du traitement de votre candidature

- 1 - Réception de votre dossier et accusé de réception de votre dépôt de candidature à l'utilisation de la marque.
- 2 - Instruction du dossier par le comité d'agrément « Origine Corrèze », qui peut être amené à vous contacter et vous rencontrer le cas échéant sur le lieu de production.
- 3 - Notification de la décision.
- 4 - Signature du contrat de licence d'utilisation de la marque « Origine Corrèze ».

Votre engagement

Entreprise (raison sociale) :

Je soussigné(e),

Nom, Prénom :

Fonction :

Email :

Tél. :

- Certifie que les informations figurant dans ce dossier de candidature sont exactes et déclare avoir pris connaissance du contenu de la Charte d'engagement « Origine Corrèze » (p. 8, 9, 10) que je m'engage à respecter en tout point.

Fait à :

Le :

Signature :

LA DÉMARCHE « ORIGINE CORRÈZE »

L'utilisation de la marque territoriale « Origine Corrèze » répond à plusieurs objectifs :

- ▶ Permettre aux consommateurs de repérer les produits et savoir-faire issus et élaborés en Corrèze,
- ▶ Favoriser la consommation de ces produits afin de conforter l'emploi en Corrèze,
- ▶ Renforcer auprès des habitants et des entreprises le lien au territoire, à son identité, à ses valeurs,
- ▶ Soutenir les courants d'affaires entre les entreprises souhaitant mettre en avant une image valorisante commune du territoire de la Corrèze, de ses habitants et de ses savoir-faire,
- ▶ Rassembler les acteurs du département soucieux d'unir leurs forces pour le développement économique du territoire.

« Origine Corrèze » est une marque déposée par le Département de la Corrèze. Son utilisation par un tiers est soumise à une autorisation préalable obligatoire, accordée exclusivement par le Comité d'agrément « Origine Corrèze » après une procédure d'examen et de validation des dossiers de candidature et qui se concrétise par un contrat de licence.

Les critères d'obtention de la marque :

1 - La marque « Origine Corrèze » est attachée à un produit, un savoir-faire ou un service dont la fabrication doit être réalisée en Corrèze avec les critères suivants :

- ▶ Pour l'alimentaire et les métiers de bouche : les éléments de base constitutifs du produit doivent être issus à plus de 51 % du territoire de la Corrèze avant transformation, sauf impossibilité de force majeure,
- ▶ Pour tous les autres secteurs autres qu'alimentaires : le produit ou service
 - fait appel à un savoir-faire particulier sur le territoire,
 - ou
 - valorise une spécificité locale, un produit local ou une ressource locale.

2 - L'entreprise candidate s'engage également à respecter un certain nombre d'obligations précisées dans la Charte d'engagement « Origine Corrèze ».

Le Comité d'agrément anime le réseau des bénéficiaires de la marque, développe le lien et les courants d'affaires entre les membres, élabore et met en œuvre les plans de promotion de la marque et veille au respect des engagements de la part des membres titulaires de la marque.



Parapher :